

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent, COLLET Philippe (*suppléant*), CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BRIS Hervé (*suppléant*), LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony, LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, NABUCET Yves (*suppléant*), NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, RAFFIN Karine (*suppléante*), SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice : 85 Titulaires - 41 suppléants

Présents	70
Procurations	07
Votants	77
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1^{er} juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

DEL2026-07-239

ADHÉSION DE LA LUDOTHEQUE A L'ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANÇAISES (ALF)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1111-4 relatif aux compétences partagées en matière de culture ; ainsi que l'article L.5216-5 relatif aux compétences exercées par les communautés d'agglomération, incluant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels ;

Vu la délibération DEL2024-04-070 du 16 avril 2024 présentant le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération « Horizon 2030 » notamment l'objectif stratégique de « Susciter la rencontre des cultures et des populations » ;

Vu la délibération DEL-2023-05-110 du 30 mai 2023 qui détaille le plan d'actions de la stratégie Nouvelles Dynamiques Territoriales, en particulier l'orientation « favoriser le développement de lien social et l'épanouissement » notamment par les axes « animer le territoire et susciter des rencontres » et « favoriser un ancrage, un attachement local » ;

Vu la délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Considérant l'intérêt, pour la ludothèque communautaire, d'intégrer un réseau national structurant afin de renforcer la qualité de service, la professionnalisation, l'accès aux ressources et la mutualisation ;

Considérant que l'adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises contribue à la représentation et à la reconnaissance des ludothèques, et soutient une approche du jeu comme fait culturel et éducatif ;

Considérant que la ludothèque connaît une activité significative sur le territoire (fréquentation, interventions, partenariats), justifiant une inscription dans une dynamique de réseau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide l'adhésion de la ludothèque communautaire "Planète Enchantée" à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF) ;
- Acte pour ce faire le principe d'une cotisation annuelle basée sur le nombre d'ETP (1 ETP : 80 €) ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY